



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délégation générale à la langue française

Question écrite n° 91407

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des informations sur le fonctionnement de la délégation générale à la langue française. Il souhaite connaître, pour les années 2004 et 2005, les coûts de fonctionnement de cet organisme, ainsi que le bilan de son activité. Il souhaite connaître également l'articulation de son action avec le conseil supérieur de la langue française, avec le Conseil international de la langue française et avec l'Académie française.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a interrogé le ministre de la culture et de la communication sur le fonctionnement de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. En 2004 et 2005, le coût de fonctionnement de ce service du ministère de la culture et de la communication s'est élevé à 0,9 million d'euros au titre des dépenses de personnel et de fonctionnement, auxquels s'ajoutent 2,2 millions d'euros de crédits d'intervention (titre VI), soit un total de 3,1 millions d'euros. La DGLFLF est organisée autour de cinq missions : emploi et diffusion de la langue française, maîtrise de la langue française, développement et modernisation de la langue, langues de France, communication et sensibilisation des publics. La DGLFLF s'appuie sur deux organismes, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission générale de terminologie et de néologie, dont le rattachement au Premier ministre a été réaffirmé, compte tenu de la dimension interministérielle de la politique en faveur du français. L'Académie française est quant à elle un élément clé du dispositif d'enrichissement de la langue française, dans la mesure où les termes ne peuvent être publiés au Journal officiel que si elle a formulé un avis favorable. L'action de la DGLFLF porte notamment sur les domaines suivants : coordination de l'application des textes légaux relatifs à l'emploi de la langue française, veille sur la situation du français sur notre territoire et dans les institutions internationales, promotion du plurilinguisme dans les services publics, sensibilisation des publics aux enjeux de la langue française, en particulier par le biais de l'opération de la Semaine de la langue française. La DGLFLF coordonne et anime le dispositif d'enrichissement de la langue française ; elle apporte un soutien régulier aux travaux du Conseil international de la langue française dans le domaine de la terminologie et de la lexicographie. La DGLFLF a mis sur pied en 2005, en liaison avec l'académie des sciences, un dispositif de soutien à l'interprétation dans les colloques scientifiques, afin de garantir un droit au français aux scientifiques et aux chercheurs qui souhaitent s'exprimer dans notre langue. Ce fonds est opérationnel depuis le 1er janvier 2006. La DGLFLF s'est particulièrement investie dans la période récente sur les questions liées à la formation linguistique initiale et continue des adultes. Ainsi, à la demande de la direction de la population et des migrations, la DGLFLF a piloté l'élaboration du référentiel pour les premiers acquis en français et du diplôme initial de langue française, qui constituera la sanction du niveau de français exigé dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Enfin, la délégation générale conduit une action déterminée en faveur de la promotion des langues de France. En effet, la pluralité des langues est de mieux en mieux perçue en France comme une donnée constitutive de notre personnalité collective. Cette évolution se traduit par des efforts coordonnés de l'État et des collectivités territoriales pour connaître et valoriser ce patrimoine vivant de notre pays. L'action de la délégation générale porte de son côté sur la création artistique,

versant dynamique et porteur d'avenir des cultures régionales ou minoritaires. Dans le champ éditorial, le programme Librairies des langues de France, conduit en partenariat avec le Centre national du livre, favorise la traduction et la publication d'oeuvres littéraires ou d'ouvrages de fond qui mettent en évidence l'apport des langues de France à la culture commune.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91407

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3794

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5901